

À la une

Victoire sur tapis vert de la responsabilité du fait d'une balle de squash... ou de la raquette qui l'a projetée

note par Quentin LE PLUARD et Maxime PÉRON
sous Cass. 2^e civ., 27 nov. 2025

La Cour de cassation retient la responsabilité individuelle d'un joueur sur le fondement de l'article 1242 du Code civil pour un dommage survenu lors d'une partie de squash, dès lors qu'il exerçait seul les pouvoirs d'usage, de contrôle et de direction sur la raquette ayant projeté la balle à l'origine du dommage.



© Westend61_AdobeStock

Actualité

« Il faut réenchanter cette profession formidable »

entretien avec HUBERT DE BOISSE
et Florence WISHER

Technique

Régime TVA des locations parahôtelières

par Antoine BOUTET-MANGON

Doctrine

L'organisation conventionnelle de la preuve : entre autonomie contractuelle et exigences du procès équitable

étude par Harouna SAWADOGO

Actes de colloque

Les Ateliers des voies d'exécution

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Agrégée des facultés de droit, directrice du département Droit de l'École de droit de Sciences Po Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Corinne BLÉRY, Thibault GOUJON-BETHAN, Thomas Habu GROUD, Florence GUERRE, Marilyn GUEZ, Harold HERMAN, Nicolas HOFFSCHIR, Mehdi KEBIR, Ludovic LAUVERGNAT, Lucie MAYER, Vincent ORIF, Martin PLISSONNIER et Alexandre VICTOROFF





“ La bible de la procédure d’avocat à jour des décrets portant simplification de la procédure civile et favorisant les modes amiables de résolution des différends ”

Disponible sur
La Base **Lextenso**

en vente sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilletable numérique : 274,65 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilletable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL486m0 ■ Rentrée du TJ de Paris : l'État de droit encore et toujours 3
- GPL486f5 ■ Réforme de la justice pénale : la Chancellerie lance une nouvelle phase de consultations 4
- GPL485s1 ■ Le nouveau dispositif antiblanchiment de la profession d'avocat prend forme 6
- GPL486o3 ■ « Il faut réenchanter cette profession formidable » entretien avec HUBERT DE BOISSE et Florence WISHER 7
- GPL486f4 ■ Traitement des litiges sériels : plaider pour l'admission du procès pilote en France libres propos par Martin LE TOUZÉ 9


Technique

- GPL486h6 ■ Régime TVA des locations parahôtelières par Antoine BOUTET-MANGON 11

Doctrine

- GPL486m1 ■ L'organisation conventionnelle de la preuve : entre autonomie contractuelle et exigences du procès équitable étude par Harouna SAWADOGO 13

Jurisprudence

- GPL486g9 ■ Victoire sur tapis vert de la responsabilité du fait d'une balle de squash... ou de la raquette qui l'a projetée note par Quentin LE PLUARD et Maxime PÉRON sous Cass. 2^e civ., 27 nov. 2025 18
- GPL486e9 ■ Contrôle de proportionnalité et consolidation d'une filiation établie par une reconnaissance de paternité mensongère note par Dorothee PERROUIN-VERBE sous Cass. 1^{re} civ., 19 nov. 2025 21
- GPL485z3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 24
- GPL486b9 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL486e3 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH par Catherine BERLAUD 32
- GPL486m4 ■ Chronique de jurisprudence de droit de l'environnement sous la direction de Marie-Pierre MAÎTRE avec la collaboration d'Émilie BERTAINA, Juliette DESSAGNE, Sophie EDLINGER, Ida EMPAIN, Julie LOVERA, Laurine MERCIER, Laura PICAVEZ et Johanne PINOT en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL486m4> 

Actes de colloque

- GPL485z9 ■ Les Ateliers des voies d'exécution 34

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

51

Sous la responsabilité scientifique de
Soraya AMRANI-MEKKI